

AU FIL DE LA SEMAINE

PROPRIÉTAIRES Les adhérents de la Propriété privée rurale ont débattu de transmission et rentabilité. Patrick Adam et Patrick Escure soulignent les intérêts communs entre bailleurs et exploitants.

Terres agricoles, un défi partagé

Lundi 25 août, la salle des sessions de la chambre d'agriculture du Cantal affichait complet pour l'assemblée générale annuelle de la Propriété privée rurale. Vus des quatre coins du département, les adhérents ont écouté le rapport moral de leur président Patrick Adam, puis l'intervention de Patrick Escure, président de la Chambre d'agriculture. "Notre rôle est de défendre les propriétaires, mais aussi de travailler en bonne intelligence avec les exploitants, car nous avons besoin les uns des autres", a rappelé Patrick Adam. Le syndicat réunit 19 administrateurs, dont la moyenne d'âge est de 68 ans, et un bureau où siège notamment Pierre de Bonnafos. Deux groupes structurent l'action : les élections professionnelles et la révision des minima et maxima de fermage, fixée tous les six ans.

Quatre priorités

Le syndicat s'articule autour de quatre priorités : défendre le statut de propriétaire, conserver le droit de choisir son preneur, garantir un revenu décent et accroître le nombre d'adhérents. "Chaque année, 20 000 hectares restent vacants faute de preneurs. Nous devons rester attractifs et vigilants", a souligné Patrick Adam. Dans le Cantal, les effectifs progressent depuis 2017 et dépassent désormais les 180 membres. "Parlez de nous, ramenez des adhérents." Trois conseils juridiques personnalisés sont proposés chaque mois ; deux à trois bulletins d'information paraissent chaque année ; les adhérents profitent de sept webinaires nationaux sur des thèmes concrets : chemins ruraux, baux, fin de carrière des fermiers... Une assurance, la revue juridique et un site internet, régulièrement actualisé, complètent l'offre.



Patrick Adam, président du syndicat de la propriété privée rurale, et Patrick Escure, président de la chambre d'agriculture du Cantal.

Patrick Adam défend une "spirale vertueuse" : produire, entretenir, valoriser et transmettre. Produire relève des exploitants ; entretenir suppose une responsabilité partagée "à 80 % pour les exploitants et 20 % pour les propriétaires" ; valoriser passe par la loi Egalim et l'apport d'idées neuves, y compris celles soumises par les propriétaires ; transmettre, enfin, reste un défi, partagé par tout le monde agricole, secteur où la pénurie de preneurs fragilise la valeur des baux. Le syndicat siège dans de nombreuses instances : tribunaux des baux paritaires, CDOA, commissions techniques Safer, aménagements fonciers, Natura 2000, comités de chasse, etc. "Notre présence est indispensable pour défendre les propriétaires ruraux."

Rentabilité sous pression

"Installer un jeune coûte aujourd'hui presque un million d'euros"⁽¹⁾, a rappelé Patrick Adam. Le bail demeure un atout, car il décharge l'exploitant de l'achat du foncier. Mais la fragilité est réelle : "Si le fermier ne paie pas, le bail est rompu." L'indice des fermages ne suit pas l'inflation. La rentabilité des terres atteint seulement 5 % par rapport au prix d'achat, et encore, avant impôts, assurances et entretien... Le président a appelé à la vigilance sur la loi de Finances 2025, avec un nouveau taux d'exonération pour les preneurs, mais aussi sur les propositions de loi sur le foncier, les énergies renouvelables, l'artificialisation des sols ou les contentieux.

Terres agricoles

Chaque année, au niveau national, 20 000 hectares restent vacants faute de preneurs. C'est pourquoi les propriétaires privés ruraux veillent à être aussi vigilants qu'attractifs.

Patrick Escure, président de la Chambre d'agriculture, a ensuite pris la parole. "La moitié des exploitants partira à la retraite dans les dix ans. Nous comptons 220 départs par an, avec des pics à 250. Or, nous ne compensons pas malgré 180 nouvelles installations chaque année." Sa priorité : "Continuer à séduire un public plus large que les fils d'agriculteurs. Nous voyons arriver des candidats de plus de 40 ans, parfois venus d'autres régions. C'est une chance." La Chambre encourage à développer l'autonomie en céréales et paille. Mais le manque d'eau complique la tâche. Perche tendue : "Les bailleurs ont besoin des exploitants, et nous, nous avons besoin des bailleurs. C'est un contrat de confiance." Patrick Escure a aussi pointé une contradiction sociale : "On en est arrivé à considérer "produire" comme un gros mot. Pourtant, en viande bovine, 25 kg sur 100 sont importés ; en volaille, c'est un sur deux. Or, un pays qui ne produit plus, c'est un pays qui ne fait pas rentrer d'argent." La Pac concentre également les inquiétudes : "Nous sommes à la veille de la prochaine réforme, pour l'après-2027. Déjà, il est prévu une baisse du budget, dont une partie pourrait aller à l'armement. Et si l'Ukraine entrait, il faudrait partager encore plus." Il insiste sur la défense de l'élevage de montagne et d'un modèle familial, tout en alertant sur le risque de perte de rentabilité des outils collectifs si le cheptel bovin continue à diminuer. Les échanges avec la salle ont porté sur le débroussaillage, la gestion de l'eau et les campings sauvages, source de tensions.

RENAUD SAINT-ANDRÉ

(1) Le montant moyen des investissements pour les installations aidées en 2024 dans le Cantal est de 400 000 €.

PLANTATION Du paillage animal ou horticole, au chauffage collectif, le miscanthus séduit par sa polyvalence. L'interprofession France miscanthus espère son développement dans le département.

Le miscanthus frappe à la porte du Cantal

Alain Jeanroy, président de France miscanthus, est venu présenter une culture encore absente du Cantal, même si certaines l'ont déjà testée comme litière : le miscanthus, ou "herbe à éléphant". Cette graminée géante, cultivée en France depuis 2010, couvre déjà 12 600 ha dans le pays, dont 350 ha en Auvergne-Rhône-Alpes.

"Le miscanthus n'a rien à voir avec le bambou et n'est pas invasif. Il est respectueux de l'environnement et optimise l'usage de l'eau", a résumé Alain Jeanroy. L'implantation se fait à raison de 20 000 rhizomes par hectare, sur une terre fine travaillée sur 20 cm. Trois stades se succèdent, mais seule la tige est récoltée. La plantation coûte 2 000 à 2 500 €/ha, mais assure à ce prix une production sur 20 ans.

La plante se récolte sèche,

empêche la pousse des adventices et résiste au gel comme aux sécheresses estivales, rattrapées par les pluies d'automne. Avec + 12 % de surfaces par an, le miscanthus séduit de plus en plus d'éleveurs, car ses usages sont multiples.

Usages multiples

La litière, qui se renouvelle moins souvent que la paille, plaît aux vétérinaires car elle limite les problèmes sanitaires et améliore le confort animal. Le paillage horticole, notamment en vigne, améliore les sols sans les acidifier et permet un décompactage naturel. En combustible, 5 ha suffisent à chauffer tous les bâtiments d'un village. Enfin, il peut entrer dans l'alimentation animale comme complément fibreux, réduisant les risques de boiteries dans le cheptel laitier.

"C'est plus cher que la paille, mais



Le miscanthus (ici en Haute-Loire) se récolte sec, pour garder la tige.

on s'y retrouve car il en faut moins et le travail est réduit", a insisté Alain Jeanroy. Le miscanthus se vend 150 €/t pour la litière et jusqu'à 250 €/t pour le paillage horticole. Avec une production

stable et stockable, il offre de réelles perspectives. L'interprofession, en place depuis 2009, vient d'être officiellement reconnue par le ministère de l'Agriculture. France miscanthus

fédère trois collègues : producteurs de plants, producteurs et transformateurs. Son président milite pour un développement équilibré de la filière, qu'il juge prometteuse : "Le miscanthus dispose d'atouts considérables, y compris en zones d'altitude comme le Cantal." Pour simplifier, disons que là où pousse du maïs, il doit être possible de faire pousser du miscanthus. Actuellement, le seul agriculteur cantalien qui s'y essaie, le fait... sur des terres corréziennes.

DÉBOUCHÉS

■ Entre 2014 et 2024, les débouchés de la filière française du miscanthus ont fortement évolué : la combustion est passée de 60 % de la production à seulement 20 %, tandis que la litière animale a progressé de 30 % à 52 %. Le paillage horticole est monté de 10 % à 25 %, et l'alimentation animale représente désormais 3 %.